

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)*

SEANCE DU 28 MARS 2025

Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE,
Maire de la Commune.*

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Eric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, DÉNOUE Joël, BOIBELET AVRIL Elsa, MEIGNEIN Christine, MOUNIER Marlène, NEBOUT Franck, MARTY Didier, COUSSEAU Hervé, CATINOT Isabelle et TEXIER Isabelle.

Pouvoir(s) : CADORET Anita à CHAIGNAUD ÉRIC

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N° 2025-03-17

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Aménagement du logement occasionnel**
Les premiers devis sont arrivés. Des travaux d'aménagement intérieurs seront nécessaires.
- **Loyers impayés**
La trésorerie a signalé que deux locataires ont d'importants retard de paiement. La mairie va relancer les intéressés.
- **Pompe à chaleur salle de réunion/bureaux de Péreuil**
Le système de chauffage au sol, très couteux va être remplacé par une pompe à chaleur
- **Point sur lotissement de l'Espace DEFRANCE**
Le Maire indique que le diagnostic archéologique a été réalisé et qu'il attend maintenant le rapport.
Par ailleurs des documents complémentaires ont été demandés par la DDT pour le dossier de la loi sur l'Eau pour ce programme. Donc projet toujours en attente.
- **Montgolfière**
Contact sera pris avec une entreprise pour établir un devis pour le travail en hauteur.
- **Point sur la recherche de médecins**
La commune de Coteaux-du-Blanzacais a voté une réduction de loyers pour les médecins occupants actuellement leur cabinet médical. Un projet de délibération et de convention

afin de répartir cet effort l'ensemble des communes qui s'était associé à elle pour la recherche de nouveaux médecins devraient être prochainement soumis à l'assemblée.

En Mairie le 9 avril 2025,

*LA secrétaire de séance,
Christine MEIGNEIN*

*Le Maire,
Guy DECELLE*



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr